

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
2 – 2025 / N° 7

Envoyé en préfecture le 06/02/2025  
Reçu en préfecture le 06/02/2025  
Publié le 06/02/2025  
ID : 026-212603054-20250204-2\_2025\_7-DE

SEANCE du 04 FEVRIER 2025

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
VOTES : Contre : 0 Pour : 10 Abstention : 0  
Date de la convocation : 27.01.2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatre février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

**Présents :** ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MINDER Pascale, BROCHIER Nicolas, REBOUL Gregory

**Absents excusés :** VIAL Anne- Claire, ULIN Nicolas, LASSAGNE Cécile  
Corinne MANENT donne pouvoir à BONNET Annick

**Objet : Réévaluation du tarif du portage de repas à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025 :**

Depuis avril 2022, le tarif du repas pour le service de portage de repas est de 5.50 € et 1.50 € pour le portage soit au total 7.00 €.

Monsieur le Maire propose de réévaluer les tarifs de vente du portage de repas comme indiqués ci-dessous :

- **8.00 €** (repas avec portage compris) à partir du **1<sup>er</sup> mars 2025**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DECIDE** de fixer le tarif de vente des repas avec portage compris à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 à **8.00 €**

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
A St Gervais sur Roubion, le 05.02.2025

Le Maire  
Hervé ANDEOL



Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 06/02/2025  
Et de la réception en Préfecture le 06/02/2025

Le Maire

